

Année 2021 Hébergement SANS CLASSEMENT



DECLARATION DE LA TAXE DE SEJOUR

LOUEUR – PROPRIETAIRE

Mme / Mlle / M.

Adresse du meublé :

Code Postal – Ville :

E-mail :

Merci de transmettre ce document,
accompagné du règlement, à :
*Monsieur le Régisseur de la Taxe de Séjour /
Office de tourisme Intercommunal
18, allées d'Etigny - BP 29 / 31110 LUCHON*

Pour tous les hébergements **en attente de classement ou sans classement** à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles (1.65 €). Le cout de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Exemple 1 de taxation au % pour les non-classés, au 01/01/2021 :

- Pour 2 adultes + 2 enfants (-18 ans) = 4 personnes
- Montant location 400 € par semaine = 57.14 € par nuit
- Soit par personne (54.14 / 4) = 14.29 €
- Application du % : 14.29 * 5% = 0.71 €
- Application de la taxe additionnelle : 0.71 * 10% = 0.07 €

Donc **Montant de la TS / adulte / nuit = 0.71 + 0.07 = 0.78 €**

Exemple 2 de taxation au % pour les non-classés, au 01/01/2021 :

- Pour 2 adultes = 2 personnes
- Montant location 550 € par semaine = 78.57 € par nuit
- Soit par personne (78.57 / 2) = 39.29 €
- Application du % : 39.29 * 5% = 1.96 €

Plafonné à 1.65 € !

Donc **Montant de la TS / adulte / nuit = 1.65 €**

Nombre de personnes		Dates		Calcul de la Taxe de séjour	
Adultes	Exonérées (mineurs, saisonniers...)	Arrivée	Départ	Durée du séjour (jours) Col.3 – Col.2	Montant de la TS encaissée
Col. 1	-	Col. 2	Col. 3	Col. 4	

Exemple :	2	2 enfants	04/07/2021	11/07/2021	11 - 4 = 7

Je certifie sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts. Date : Signature :	Total de nuitées de la page 1	
	Report éventuel de la page 2	
	NOMBRE TOTAL DE NUIITEES	
	MONTANT TOTAL PERCU	= €

